



**Commune nouvelle de BOUCLANS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2021  
PROCES VERBAL**

*Lieu* : Mairie de Bouclans

*Président* : Martial HIRTZEL

*Secrétaire* : Christophe AURIOL

*Membres présents* : tous les membres sont présents, sauf :

- Oriane POMMEY, excusée, qui a donné procuration à Mélanie GRUET

La séance est ouverte à 20h30 en session ordinaire.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 21 mai 2021
2. Résultat de l'appel d'offre sur les travaux de voirie (*délibération n°1*)
3. Présentation des permanences des bureaux de vote pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021
4. Comité de recrutement pour l'Agence postale communale et France Service et création des postes (*délibération n°2*)
5. Demande de subvention signalisation routière (*délibération n°3*)
6. Zone d'activité mixte et transfert de la pharmacie (*délibération n°4*)
7. Recrutement d'un jeune pour l'été (*délibération n°5*)
8. Fixations du prix parcelle 11 du lotissement des hauts d'Ambre (*délibération n°6*)
9. Choix des offres sur le financement du périscolaire (*délibération n°7*)
10. Modifications des régies (*délibération n°8*)
11. Vente de bois (*délibération n°9*)
12. Vente de bois parcelle 18 (*délibération n°10*)
13. Validation des affectations des logements (*délibération n°11*)
14. Régularisation de l'adressage postal (*délibération n°12*)
15. Informations diverses

## **1/ Approbation du compte rendu du 21 mai 2021**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 mai 2021 a été adressé aux conseillers municipaux. Celui-ci n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

## **2/ Résultat de l'appel d'offre sur les travaux de voirie**

La commune a publié un appel d'offres le 21 mai 2021. Les critères de choix retenus sont le prix pour 40%, la valeur technique pour 30% et les engagements de délais pour 30%.

La Commission des appels d'offre s'est réunie le 15 juin 2021 à 20h00 pour analyser les offres reçues, 3 inscriptions d'entreprises, et seulement 2 offres remises :

1/ Entreprise CUENOT et Fils : Prix 78 630€ HT ; Délais non renseigné ; Valeur technique

conforme

2/ Entreprise KOLLY TP : Prix 73 419€ HT ; Délais 19 juillet/ 4 jours ; Valeur technique conforme

3/ Entreprise BONNEFOY : l'entreprise a inscrit sa candidature mais n'a pas remis d'offre

La Commission d'appels d'offre a retenu l'entreprise KOLLY pour la réalisation des travaux envisagés, selon les critères suivants :

- Prix le mieux disant
- Délais annoncés et conformes aux attentes de la commune (juillet)
- Valeur technique conforme aux normes de la profession

**Délibération** : Le conseil municipal prend acte par 19 voix pour de la décision de la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise KOLLY pour un montant de 73 419€ HT €, sur la base des critères précités.

## **3/ Présentation des permanences des bureaux de vote et conditions de tenue de scrutin**

Les tableaux de permanence des scrutins des élections départementales et régionales pour les deux tours sont présentés au conseil municipal et n'appellent aucune remarque.

## **4/ Comité de recrutement pour l'Agence postale communale et France Service et création des postes**

L'opération de recrutement de deux agents à 24 heures hebdomadaires chacun(e) a été lancée via le centre de gestion du Doubs le 28 mai 2021, via le Bouclans Infos, et sur le site Pole Emploi.

Le centre de gestion accompagnera la commune sur la totalité du processus de

recrutement. Un comité ad hoc est constitué pour l'occasion de Virginie DUEDE FERNANDEZ, Frédérique POUPENEY, Joël BOURRAT et Estelle VERDOT, ainsi que de Madame SIVAC, du centre de gestion.

Le recrutement de ces deux personnes nécessite la création préalable des deux postes au sein de la commune.

- Postes relevant du grade d'adjoint administratif
- Date de création des deux postes : 15 septembre 2021
- Temps de travail des deux postes : 24 heures hebdomadaires
- Salaires annuels : grille indiciaire du grade d'Adjoint administratif, ou d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, ou ou d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, selon recrutements
- Postes ouverts aux contractuels, sur la base de la grille indiciaire d'adjoint administratif en vigueur

**Délibération** : Le conseil municipal valide la constitution d'un comité de recrutement et les conditions de recrutement tels que présentés, par 19 voix pour. Le conseil municipal valide la création de deux postes selon les conditions exposées, par 19 voix pour.

## **5/ Demande de subvention pour la signalisation routière**

Lors du vote du budget 2021, ont été prévus les travaux de sécurisation et signalisation routière suivants : 18 Panneaux de signalisation divers ; 25 ml de bandes d'aide à l'orientation (marquage obligatoire derrière l'Espace Culturel) ; 36 ml de bande d'éveil à la vigilance pour passages piétons ; Ralentisseurs (rue des épinettes).

Rappel du plan de financement HT :

- Subvention DETR (ralentisseurs) : 1693,00 €
- Subvention Département (signalisation) : 2689,50 €
- Autofinancement : 4582,50 €

**Délibération** : Le conseil municipal valide les demandes de subvention au Département pour un montant de 2689,50€, par 19 voix pour.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès du Département.

## **6/ Zone d'activité mixte et transfert de la pharmacie**

L'exploitant du magasin Maximarché envisage la création d'un nouveau magasin d'une surface d'environ 800 m<sup>2</sup> permettant un meilleur développement sur un terrain lui appartenant, situé à la sortie de Bouclans en direction d'Aïssey.

Le pharmacien de Bouclans s'associe à ce projet afin de disposer d'une officine plus

grande, à même de faire face à la croissance de son activité et de disposer de locaux plus fonctionnels et d'un parking plus grand. Sur la même zone, pourront s'implanter 3 autres activités artisanales (demandes déjà exprimées).

Cette nouvelle zone (parcelle dénommée Rang Essart n°209) a été identifiée dans le zonage du futur PLUi.

La compétence en matière économique relève de la Communauté de communes. La politique suivie en matière de zones d'activité est d'assurer au mieux le « remplissage » des zones existantes avant de créer de nouvelles zones d'activité. Toutefois, compte tenu des impératifs économiques identifiés à Bouclans, des surfaces nécessaires modérées, et du fait que les perspectives connues permettent de considérer que cette future zone d'activité mixte ne laissera pas d'emplacements vacants, la Commission Economie envisage favorablement cette création, avec l'accord de la commune. La Commission de prononcera formellement lors de sa séance de juillet 2021.

**Délibération** : Le Conseil Municipal après entendu l'exposé et en avoir débattu émet un avis favorable par 18 voix pour et 1 abstention :

À la création d'une zone d'activité mixte située à la sortie de Bouclans en direction d'Aissey, dénommée Rang Essart, parcelle 209, tel que définie au futur PLUi ;

À la création d'un nouveau magasin de type supermarché tel que se présente le projet de Monsieur BAULIER ;

Au transfert sur le même site de la pharmacie de Bouclans tenue par Monsieur et Madame KEMPF ;

A la création de 3 autres parcelles ayant vocation à accueillir une activité artisanale.

## **7/ Recrutement d'un jeune pour l'été**

Chaque année la commune emploie un jeune afin d'assurer un renfort dans la période de congés de nos salariés, pour des travaux extérieurs ou d'entretien.

La commune souhaite donner la priorité à des jeunes de la commune

Un appel à candidatures a été lancé. Deux candidatures ont été reçues :

➤ Mr Benjamin PHILIPPE, 19 ans

➤ Mr Nathan BARDET, 18 ans

Les deux candidats ont été reçus. Il s'avère que Benjamin PHILIPPE semble plus familiarisé avec l'utilisation de certains outils et machines nécessaires aux travaux extérieurs. Il est donc proposé de retenir sa candidature.

La commune souhaitant avoir en la matière une approche équitable, la candidature de Nathan BARDET, s'il la renouvèle l'an prochain, sera étudiée favorablement.

**Délibération** : Le Conseil Municipal après en avoir débattu, valide par 19 voix pour la candidature de Benjamin PHILIPPE afin d'assurer un renfort durant les semaines 31, 32 et 33 (du 2 au 20 août 2021), pour des travaux extérieurs ou d'entretien.

## **8/ Fixations du prix parcelle 11 du lotissement des hauts d'Ambre**

Il convient de définir le prix de la parcelle 11 sur le lotissement des Hauts d'Ambre, réservée à un projet de « petit collectif ».

Compte tenu :

- De la surface plus importante de cette parcelle,
- De l'enjeu concernant le respect des objectifs de densification lié au PLUi,
- Des premiers échanges tant avec des promoteurs nationaux qu'avec des bailleurs sociaux.

Il est nécessaire de déterminer un prix spécifique à ce contexte. La commune souhaite qu'il soit aussi envisagé du locatif dans le projet futur. Le débat est ouvert.

**Délibération** : Le Conseil Municipal après en avoir débattu, détermine le prix de vente du terrain n°11 du lotissement des hautes d'Ambre à 64€ TTC, par 19 voix pour.

Le conseil municipal assortit sa décision à l'obligation pour l'acquéreur de réaliser un ensemble de 4 à 6 logements considérés comme « petit collectif », et du souhait que du locatif soit envisagé dans le projet.

## **9/ Choix des offres sur le financement du périscolaire**

Le projet périscolaire nécessite le recours à un financement bancaire décomposé en deux volets :

Un emprunt de long terme de 400 000€ sur 20 ans prévu au plan de financement.

Un emprunt de court terme de 1 000 000€ visant à couvrir les besoins de trésorerie, qui sera couvert par le versement des subventions et le remboursement du FCTVA

Les établissements consultés sont la Banque populaire, la Caisse d'Épargne, la Banque des territoires, la Banque postale, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

La Banque Populaire n'a pas répondu, tandis que la Banque des territoires ne consent pas de prêt de trésorerie. Le détail des offres reçues a été communiqué aux conseillers

**Délibération** : Le Conseil Municipal après en avoir débattu :

Retient la proposition de la Banque des Territoires pour l'emprunt à moyen terme de 400K€ à contracter pour le projet périscolaire, dans les conditions suivantes, par 19 voix pour :

*> Durée 20 ans ; Taux 0,72% ; frais 240€ ; cout total 30926,77 €*

Retient la proposition de Crédit Agricole pour le crédit relais de trésorerie de 1M€ à contracter pour le projet périscolaire, par 19 voix pour, dans les conditions suivantes :

*> Durée 2 ans ; Taux 0,40% indexé Euribor ; frais 1000€*

## **10/ Modifications des régies**

Les régies de recettes communales sont constituées pour faciliter la gestion courante

en encaissant généralement des recettes de faible montant. Le Régisseur de recettes procède à l'encaissement de fonds réglés par les usagers de la collectivité.

Suite au dernier contrôle opéré par le Trésorier Général, il nous est à nouveau demandé de modifier nos régies conformément à la réalité, car Sylvie GUILLAUME SAGE ne traite plus les encaissements de sa régie depuis 2015.

Il est proposé de modifier les régies comme suit :

- Location de l'espace culturel et de la salle de foot : Odile VIANNE au lieu de Sylvie GUILLAUME SAGE. Les autres régies sont sans changement

Concernant les salariés titulaires d'une régie, dans la mesure où cette responsabilité est confiée par la commune, et où pour des raisons pratiques de bon fonctionnement il n'est pas envisageable que ces régies soient portées par un élu (présence indispensable aux heures d'ouverture au public), il est proposé la mise en place d'une indemnité de responsabilité définie sur la base de l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes, soit pour un montant moyen des recettes encaissées mensuellement jusqu'à 1220€ : 110€/an.

Les régisseurs étant personnellement responsables des sommes manipulées, cette indemnité leur permettra de couvrir le montant de leur prime d'assurance.

**Délibération** : Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, valide la modification des régies telles que présentées, par 19 voix pour.

Le conseil municipal valide, par 19 voix pour, l'attribution d'une indemnité de responsabilité afin de permettre aux régisseurs d'acquitter la prime d'assurance en couverture de leur responsabilité :

- Odile VIANNE : 110€ annuels
- Victoria TANNIERRE : 110€ annuels

## **11/ Vente de bois**

Des bois ont été proposés à la vente par la commune au plus offrant sous pli fermé, pour un volume estimé de 80 stères environ.

Les acquéreurs les mieux offrants sont :

Olivier LAMBERT :	154€ (estimation 25,5 st.)
Paul PIQUARD :	82 € (estimation 5,5 st.)
Jacques GRUET :	82,65 € (estimation 8 st.)
Emmanuel VIVOT :	43 € (estimation 8 st.)
Robert BAUD :	101,06 € (estimation 10 st.)
Jean Pierre GUEY :	109 € (estimation 20 st.)
Vincent BOURIOT :	4 € (estimation ½ st.)
Total :	575,71 €

**Délibération** : Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la vente des

bois, dans les conditions arrêtées par la Commission Bois telles que présentées, par 19 voix pour.

### **12/Vente de bois parcelle 18**

L'ONF conseille la vente de bois à maturité dans la parcelle 18. Le volume est estimé à 230 m<sup>3</sup>, dont 210 m<sup>3</sup> de chêne, et concerne 157 pieds. Le projet de délibération a été transmis aux conseillers à titre de documents préparatoires

**Délibération** : le conseil municipal après en avoir délibéré :

Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;

Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Par 19 voix pour.

### **13/ Validation des attributions des logements**

Dans le cadre du contrôle de ses procédures, la Trésorerie Générale constate que certaines attributions de logements, remontant à plusieurs années n'ont pas fait l'objet de délibérations du conseil municipal à l'époque et demande à ce qu'une délibération de régularisation soit prise.

Le détail des logements concernés a été adressé aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires

**Délibération** : Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé, valide les attributions de logements telles que présentées par 19 voix pour.

### **14/ Régularisation de l'adressage postal**

Afin de permettre l'identification de nouvelles habitations et l'installation de réseaux de télécommunication, les opérateurs ont besoin de disposer du plan d'adressage officiel de la Poste. Il semble que cette procédure n'ait pas été engagée pour certaines constructions datant de plusieurs années. Le détail des adresses nécessitant une déclaration aux services postaux a été adressé aux conseillers municipaux à titre de document préparatoire.

**Délibération** : le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé, valide le plan d'adressage tel que présenté par 19 voix pour.

### **9/ Informations diverses**

#### Point sur le lotissement

- Reprise des travaux de l'entreprise SAULNIER le 8 juin.
- Prévision de fin de travaux semaine 26. Étape suivante : réception en présence de tous les intervenants.
- Pose des gaines pour alimenter le lotissement (ENEDIS, éclairage public,

Télécom) OK. Attente intervention CIRCET (prévenu des échéances) et SYDED (intérieur du lotissement).

- Régularisation de la cession de la parcelle « SIMON » à la commune OK
- 8 parcelles individuelles pré-réservées

#### Point sur le projet périscolaire

- Permis de construire et commission de sécurité : rapport attendu à partir du 18 juin 2021
- Lancement de la consultation pour les marchés de travaux au BOAMP et sur la plateforme numérique prévu semaine 25 (4 semaines de consultation)
- Les critères proposés (habituellement utilisés pour ce type de projet) :
  - Le prix des prestations : 60%,
  - La valeur technique de l'offre : 40% (soit une note maximale de 40 points), décomposée en sous-critère pondérés

#### Décisions prises dans le cadre des délégations données au maire :

- Attribution de logement : Le logement situé au 2<sup>e</sup> étage de l'ancienne gendarmerie 1 rue Jean Lallemand a été attribué à Madame Anne RENAUD à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour un loyer de 512€ / mois, garage compris + 30€/mois d'avances sur charges

#### Actualité CCPHD

- PLUi : la médiation entre la CCPHD et DAT Conseil permet quelques avancées.
- Transition énergétique : dans le cadre des orientations sur la transition énergétique, différentes pistes de réflexion sont ouvertes (éolien, solaire(s), hydro, ...). A ce stade, les développeurs prospectent, mais il n'y a aucun projet en gestation.
- Gens du voyage : Dans une perspective de moyen terme les conseils municipaux des bourgs centres et bourgs relais sont encouragés à réfléchir à l'implantation potentielle de terrains familiaux (familles sédentarisées), car les pouvoirs publics pourraient imposer de telles installations à l'avenir

#### Actualités diverses

- Ferdinand BOUVRESSE et son épouse remercient chaleureusement le conseil municipal pour le geste amical fait à l'occasion de son 90e anniversaire.
- Il est proposé d'honorer les nouvelles mamans de l'année 2020 (bon cadeau + bouquet de fleurs) le samedi 26 juin à 11h00. Les conseillers municipaux sont les bienvenus.
- École :
  - Rencontre avec les écoliers pour accompagner la création d'un conseil municipal des enfants (à l'horizon rentrée 2021 - 2022)
  - École : Les sapins jouxtant le plateau de sport ont été coupés par la



propriétaire, le site apparaît donc sécurisé.

- La Grande boucle VTT de Grand Besançon Métropole passera par la commune. Elle devrait être ouverte durant l'automne prochain.

Prochaine réunion de conseil municipal : 16 juillet 2021 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.